

Situation trimestrielle de PREMIUM SICAV arrêtée au 30 juin 2003

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2003**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de PREMIUM SICAV pour la période allant du 1 avril au 30 juin 2003, qui font apparaître un actif net égal à 885.538 dinars pour un capital social de 859.705 dinars et une valeur liquidative égale à 82,177 dinars par action.

Nos contrôles ont été effectués conformément à la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité et consistent principalement à :

- vérifier la concordance des données dégagées par les états financiers trimestriels avec les livres comptables,
- prendre connaissance des méthodes et principes comptables ayant servi à établir ces états financiers,
- effectuer un examen analytique des résultats et des données financières présentés au 30 juin 2003,
- obtenir de la Direction, les informations jugées nécessaires en de telles circonstances.

Conformément aux objectifs de notre mission, nous n'avons pas mis en œuvre tous les contrôles qu'implique une mission de certification. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion sur l'image fidèle que donnent les états financiers trimestriels.

Suite à nos travaux de contrôle, nous avons relevé les remarques suivantes :

1) Votre société détient au 30 juin 2003 dans son portefeuille titres, des actions des Sociétés AMINA et G.A.T., représentant 11,27% et 11,29% de son actif net.

En application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif, le pourcentage maximum toléré est de 10%.

2) Le capital social, arrêté au 30 juin 2003 à 859.705 dinars, reste inférieur au minimum légal de un million de dinars (1.000.000 D) stipulé par l'article 3 du code des OPCVM.

Sur la base des diligences accomplies et sous réserve des remarques ci-dessus mentionnées, nous vous informons que nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de PREMIUM SICAV au 30 juin 2003.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Néjiba CHOUK

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2003
(Unité : en D.T.)**

	NOTE	AU 30/06/03	AU 30/06/02	AU 31/12/02
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille-titres	3-1	727 427	361 753	737 577
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		522 257	310 602	633 930
b - Obligations et valeurs assimilées		205 170	51 151	103 647
c - Autres valeurs		0	0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3-3	155 958	335 488	31 413
a - Placements monétaires		0	298 122	0
b - Disponibilités		155 958	37 366	31 413
AC 3 - Créances d'exploitation		2 213	26 175	1 210
a - Dividendes et intérêts à recevoir		2 213	26 175	1 210
AC 4 - Autres actifs		1 119	7 236	5 357
c - Immobilisations nettes		1 119	7 236	5 357
TOTAL ACTIF		886 717	730 652	775 557
<u>PASSIF EXIGIBLE</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs		945	1 886	2 283
PA 2 - Autres créditeurs divers		234	321	147
TOTAL PASSIF EXIGIBLE		1 179	2 207	2 430
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 - Capital		859 705	700 290	730 735
CP 2 - Sommes distribuables		25 833	28 155	42 392
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		9 808	0	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		16 025	28 155	42 392
ACTIF NET		885 538	728 445	773 127
TOTAL PASSIF EXIGIBLE + ACTIF NET		886 717	730 652	775 557

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2003
(Unité : en D.T.)

	NOTE	Du 01/04/03 Au 30/06/03	Du 01/01/03 Au 30/06/03	Du 01/04/02 Au 30/06/02	Du 01/10/01 Au 30/06/02	Du 01/10/01 Au 31/12/02
PR 1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	3-2	24 534	34 401	24 408	24 820	37 442
a Dividendes		21 505	29 246	23 372	23 372	31 187
b Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 029	5 155	800	1 212	3 864
c Revenus des autres valeurs		0	0	236	236	2 391
PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3-4	0	16	966	6 629	10 090
a Revenus des bons du Trésor		0	0	635	2 092	3 172
b Revenus des billets du Trésorerie		0	0	331	1 210	3 492
c Revenus des certificats de dépôt		0	0	0	0	0
d Intérêts sur comptes courants		0	16	0	3 327	3 426
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		24 534	34 417	25 374	31 449	47 532
CH 1 - CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS		-1 671	-8 105	-1 416	-4 705	-7 555
REVENU NET DES PLACEMENTS		22 863	26 312	23 958	26 744	39 977
CH 2 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		-6 876	-10 578	-1 079	-2 709	-6 220
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 987	15 734	22 879	24 035	33 757
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-93	291	412	4 120	8 635
SOMMES DISTRIBUABLES		15 894	16 025	23 291	28 155	42 392
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		93	-291	-412	-4 120	-8 635
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		10 862	-18 228	-78 405	-73 211	-109 078
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 820	50 031	-50 923	-52 647	-82 924
Variation des plus (ou moins) values réalisées/ces. titres		-7 643	-64 771	-27 264	-17 296	-21 863
Frais de négociation		-2 315	-3 488	-218	-3 268	-4 291
RESULTAT NET DE LA PERIODE		26 849	-2 494	-55 526	-49 176	-75 321

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET PAR PERIODE AU 30 JUIN 2003
(Unité : en D.T.)

	NOTE	Du 01/04/03 Au 30/06/03	Du 01/01/03 Au 30/06/03	Du 01/04/02 Au 30/06/02	Du 01/10/01 Au 30/06/02	Du 01/10/01 Au 31/12/02
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT						
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		26 849	-2 494	-55 526	-49 176	-75 321
a - Résultat d'exploitation		15 987	15 734	22 879	24 035	33 757
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 820	50 031	-50 923	-52 647	-82 924
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-7 643	-64 771	-27 264	-17 296	-21 863
d - Frais de négociation de titres		-2 315	-3 488	-218	-3 268	-4 291
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		-42 392	-42 392	0	0	0
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		-54 661	157 297	-165 843	777 621	848 448
a - Souscriptions		340 491	675 556	259 103	1 394 012	2 049 808
- Capital		435 900	836 900	277 200	1 408 600	2 147 500
- Régularisation des sommes non distribuables		-86 203	-171 928	-27 852	-29 092	-147 606
- Régularisation des sommes distribuables		-9 206	10 584	9 755	14 504	49 914
- Droits d'entrée		0	0	0	0	0
b - Rachats		-395 152	-518 259	-424 946	-616 391	-1 201 360
- Capital		-495 000	-638 800	-434 300	-623 400	-1 268 000
- Régularisation des sommes non distribuables		93 325	121 027	18 697	17 393	107 919
- Régularisation des sommes distribuables		6 523	-486	-9 343	-10 384	-41 279
- Droits de sortie		0	0	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		-70 204	112 411	-221 369	728 445	773 127
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>						
a - Début de période		955 742	773 127	949 814	0	0
a - Fin de période		885 538	885 538	728 445	728 445	773 127
AN 5 - <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>						
a - Début de période		11 367	8 795	9 423	0	0
a - Fin de période		10 776	10 776	7 852	7 852	8 795
VALEUR LIQUIDATIVE		82,177	82,177	92,772	92,772	87,905
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>		2,39%	-2,07%	-7,96%	-7,23%	-12,09%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2003

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

PREMIUM SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n°88-92 du 2 août 1988 telle que modifiée par la loi n°92-113 du 23 novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

La société a obtenu :

- l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000,
- le visa du prospectus d'émission par le C.M.F. le 26 octobre 2000 sous le n°01.426.

Elle a été définitivement constituée le 22 juin 2001 et a entamé son activité le 21 novembre 2001.

La gestion du portefeuille-titres de la SICAV est assuré par la Compagnie Gestion et Finance «C.G.F.» contre une rémunération annuelle égale à 0,6% de l'actif net moyen de PREMIUM SICAV, réglée trimestriellement à terme échu.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie «B.I.A.T.» a été désignée dépositaire des titres et fonds de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la B.I.A.T. perçoit, au titre de l'exercice 2003, une rémunération forfaitaire égale à 4.500 dinars H.T.

NOTE n°2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de PREMIUM SICAV sont établis en référence aux dispositions de l'arrêté du ministère des finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables sectorielles relatives aux O.P.C.V.M.

Ces états financiers trimestriels comprennent les documents suivants :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ces états trimestriels sont les suivants :

2.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat, les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote.

La différence, par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente, constitue une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen en bourse à la date du 30 juin 2003.

2.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués en date d'entrée à leur valeur de marché à la date du 30 juin 2003 ou à défaut, à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons du Trésor et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (valeur nominale – intérêts précomptés non échus).

2.4. CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT**3.1. PORTEFEUILLE TITRES :**

Le portefeuille titres est arrêté au 30 juin 2003 à 727.421 dinars, détaillé comme suit :

(en dinars)

DESIGNATION	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au /06/2003	% de l'actif net
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES				
Actions admises à la cote :				
AIR LIQUIDE	138	24.187	26.069	2,94
AMINA	700	99.750	99.750	11,27
C.I.L.	1.000	19.397	12.630	1,43
ELECTRO-STAR	5.000	30.788	22.520	2,54
G.A.T.	7.407	99.995	99.995	11,29
I.C.F.	370	17.316	12.522	1,41
MAGASIN GENERAL	5.000	37.000	37.100	4,19
MONOPRIX	1.000	22.100	22.101	2,50
S.F.B.T.	600	27.000	27.101	3,06
SOTETEL	1.780	82.532	88.388	9,98
SOTRAPIL	189	3.043	2.942	0,33
SOTUMAG	180	2.291	1.761	0,20
SPDIT	594	10.695	10.292	1,16

STEQ	3.000	34.532	14.862	1,68
		510.626	478.033	53,98
TITRES D'OPCVM				
ACTIONS MILLENIUM SICAV	427	44.518	44.224	5,00
TOTAL ACTIONS VALEURS		555.144	522.257	58,98
OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES				
E.O. C.I.L. 2002/2	500	50.000	52.367	5,91
E.O. S.E.P.C.M. 2002	500	50.000	50.746	5,73
E.O. SOTUVER 2002	500	50.000	51.151	5,78
E.O. T.L. 2002/2	500	50.000	50.906	5,75
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		200.000	205.170	23,17
TOTAL PORTEFEUILLE		755.144	727.427	82,15

REMARQUE :

- Les actions AIR LIQUIDE et I.C.F sont évaluées à leur cours boursier du 26 juin 2003.
- Les actions MONOPRIX sont évaluées à leur cours boursier du 27 juin 2003.
- Les actions AMINA et G.A.T. sont évaluées au cours de la dernière transaction hors cote du 3 avril 2003.

3.2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Au 30 juin 2003, les revenus du portefeuille titres ont été arrêtés à 24.534 dinars, détaillés comme suit :

	Du 01/04/03 Au 30/06/03	Du 01/04/02 Au 30/06/02
- Dividendes	21.505 D	23.372 D
- Revenus des obligations potentiels	2.569 D	800 D
- Revenus des obligations échus	460 D	0
- Revenus des autres valeurs	0	236 D
	<u>24.534 D</u>	<u>24.408 D</u>

3.3. PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2003 à 155.958 dinars, correspondant au solde bancaire à cette même date, soit 17,61% de l'actif net.

3.4. REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Ce poste est arrêté au 30 juin 2003 à 0 dinars, évoluant comme suit :

	Du 01/04/03 Au 30/06/03	Du 01/04/02 Au 30/06/02
- Revenus des bons du Trésor potentiels	0	635 D
- Revenus des billets de trésorerie potentiels	0	331 D
- Revenus des certificats de dépôt	0	0
- Revenus des comptes de dépôt	0	0
	<u>0</u>	<u>966 D</u>

3.5. CAPITAL SOCIAL :

Les mouvements sur le capital de PREMIUM SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 mars 2003 :

- Montant	: 1.136.700 D
- Nombre de titres	: 11.367
- Nombre d'actionnaires	: 37

Souscriptions réalisées au cours de la période :

- Montant	: 18.700 D
- Nombre de titres	: 187
- Nombre d'actionnaires nouveaux	: 5

Rachats effectués au cours de la période :

- Montant	: 77.800 D
- Nombre de titres rachetés	: 778
- Nombre d'actionnaires sortants	: 16

Capital au 30 juin 2003 :

- Montant	: 1.077.600 D
- Nombre de titres	: 10.776
- Nombre d'actionnaires	: 26